



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2020 - 088  
Séance du 16 octobre 2020

**Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2020**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 31*  
*Nombre de membres présents : 20*  
*Nombre de membres représentés : 3*

*Nombre de vote pour : 23*  
*Nombre de vote contre :*  
*Nombre d'abstentions :*

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 16 octobre 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)